



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 janvier 2014

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 23 janvier 2014

Publié le 31 janvier 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Jean DUBUET
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Christophe BERTHIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Christine MARTIN	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Lê Chinh AVENA	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Régie de recettes de la Carte Culture Etudiant - Décharge de responsabilité et remise gracieuse - Avis du Conseil Communautaire

La Trésorerie Municipale a constaté un déficit de 160 € dans le cadre de la régie de recettes de la Carte Culture Etudiant lié à un dysfonctionnement du fait du changement de régisseur.

Le régisseur mis en débet, titulaire de la régie de recettes de la Carte Culture Etudiant, sollicite la décharge totale de sa responsabilité et la remise gracieuse du montant du déficit.

Aucune faute ne pouvant être reprochée au régisseur, le comptable public a formulé un avis favorable à la demande présentée et il appartient au Conseil Communautaire de faire également connaître sa position.

Compte tenu des circonstances à l'origine du déficit constaté dans la régie de la Carte Culture Etudiant et de la modicité de la somme en jeu, il est proposé de suivre l'avis favorable du comptable public en vue d'accorder une décharge totale de la responsabilité du régisseur mis en débet et la remise gracieuse du préjudice, soit 160 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de donner** un avis favorable à la demande de décharge totale de responsabilité et de remise gracieuse de déficit présentée par le régisseur de la régie de recettes de la Carte Culture Etudiant mis en débet ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.